## REGLEMENT INTERIEUR SALLE MARIA CALLAS

Le présent règlement intérieur définit les conditions d'utilisation de la salle Maria Callas.

L'accès à la salle Maria Callas, quel qu'en soit le motif est soumis à l'accord des membres du bureau, détenteurs des clés et du badge.

Des référents délégués, nommément désignés ont accès au local et engagent à ce titre leur entière responsabilité. En cas de problème ou d'incident, ils rendront compte dans les plus brefs délais à l'un des représentants du bureau.

## REGLES GENERALES, ENTRETIEN et SECURITE :

En aucun cas, l'utilisateur ne doit modifier les dispositifs de sécurité ni entraver ou restreindre la circulation du public tant dans le local que dans le bâtiment. L'accès au matériel de lutte contre l'incendie et aux issues de secours doit être laissé libre en permanence.

(\*) Le matériel nécessaire à l'entretien de la salle est mis à disposition (Balais, seau, serpillère, produit...) Une clé accrochée au mur de notre salle permet d'accéder à un robinet situé dans les toilettes à proximité des lavabos.

## CONSIGNES PARTICULIERES RELATIVES A L'UTILISATION DU STUDIO

Un INVENTAIRE exhaustif de l'ensemble du matériel dédié à la photographie en studio, est mis à votre disposition, Il est affiché dans la Salle Maria Callas.

## REGISTRE DE PRISE EN COMPTE :

Il est demandé de bien vouloir indiquer sur le registre le nom du responsable de séance le matériel utilisé en précisant leur <u>identification</u> sur le registre (PC, vidéoprojecteur, écran...)

Il est strictement interdit de sortir du matériel de cette salle.

L'équipement après utilisation doit être retourné à son emplacement original.

Lors de l'utilisation du local, le responsable et les adhérents présents veilleront à

- -Prendre soin du matériel mis à disposition,
- -Nettoyer la salle après chaque utilisation, (\*) -vider régulièrement la poubelle,
- -Fermer toutes les ouvertures en fin de réunion, éteindre les lumières, et veiller a débrancher toutes les prises électriques

<u>Impérativement : Quitter la salle avant 21h30, rebadger la salle en partant, fermer les sas d'accueil à clé</u>

Le Passage le 18 juin 2024